

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 19 FEVRIER 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 14
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 12 février 2025.

Date de publication : 25 février 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente minutes, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Loïc COLTEL, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS.

Excusé(es) : M. Benoît MEILHAC, M. Willy BONFY, Mme Virginie THIVENT, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Loïc COLTEL ;

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Objet : 2025/1902/010 – *Demande de fonds de concours « aide au développement local » pour les travaux de voirie.*

Monsieur le Maire explique que les demandes de fonds de concours doivent être déposées avant le 30 septembre et propose au conseil municipal un programme de travaux de voirie au titre de l'année 2025. Il indique les travaux envisagés ainsi que le coût global de cette opération qui est estimée à 56 482.50 € HT, soit 67 779.00 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire :

- A solliciter une demande de subvention auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération (fonds de concours aide au développement local) d'un montant de 20 000.00 € ;
- A signer la demande de subvention et les pièces du dossier ;
- A signer la convention afférente ;
- A signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

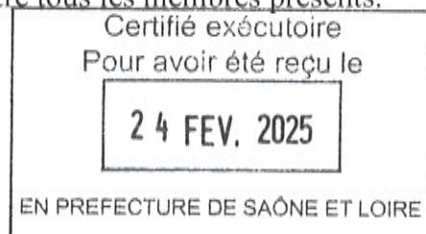
Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre **tous les membres présents.**



Pour copie certifiée conforme

Le 24 février 2025,

Le Maire, Robert LUQUET

